



Conseil Communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission du Conseil Communal nommée 30 janvier 2026

Préavis n° 01/2026 : Crédit de construction pour l'entretien routier

Au Conseil Communal,

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission nommée par le Bureau du Conseil s'est réunie le jeudi 26 février dernier au 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville pour débattre de ce préavis.

Etaient présents :

Damien Golay, UDI

Béatrice Kunz, RV

Fabio Carminati, RV

Christophe Piguet, F3

Damien Rithner, UDI, rapporteur

Afin de mieux comprendre ce préavis et répondre à nos questions, Messieurs les Municipaux Jean-Fred Capt et Michel Vullioud ainsi que Julien Clavel du Bureau Technique étaient présents.

En préambule, la commission souhaite préciser que le titre du préavis peut porter à confusion. Il s'agit bien d'un crédit de construction de CHF 265'000.00 HT pour la réfection de deux portions de route, mais également un montant de CHF 250'000.00 HT alloué à une facture liée à deux passages à niveau.

Dans un premier temps, MM. Vullioud, Capt et Clavel nous ont exposé le préavis en détail.

Nous avons débuté avec la partie sur les passages à niveau. M. Vullioud a tenu à s'excuser car il s'agit ici d'un oubli. En effet, comme les passages à niveau des Crêtets, des Moulins et du Pré-Rond avaient été rénovés entre 2018 et 2022, ces derniers n'avaient pas été inclus dans le Préavis 02/2025 traitant des améliorations des infrastructures ferroviaires de la Ligne Pont-Brassus.

Toutefois, la rénovation en question avait touché uniquement la structure routière. La société Travys a décidé en 2025 de changer les installations techniques (barrières, feux de signalisation, etc...). Dans ce cas-là, la règle est simple, la Commune est dans l'obligation de participer à 50% de la facture.

Le montant de CHF 500'000.00 pour la totalité des travaux sur ces passages à niveau reste une estimation dans la fourchette haute des prix car la facture de Travys n'a pas encore été reçue par la Commune.



M. Clavel nous précise également que les travaux effectués sur le passage à niveau du Pré-Rond au Brassus ont été offert par Travys. La facture à recevoir portera donc uniquement sur les passages à niveau des Moulins et des Crêtets.

Ce point ne fait que peu de débat pour la commission. Les travaux sont déjà effectués, la Commune n'a pas son mot à dire sur la décision de les avoir entrepris et elle est obligée de participer à 50% de la facture selon le contrat signé avec Travys.

Concernant la seconde partie de ce préavis, qui traite de la réfection de deux tronçons de route, M. Clavel nous a expliqué que le Bureau Technique avait effectué une analyse de l'entier du réseau routier communal. Nous avons pu voir le résultat, avec un plan communal détaillant l'entretien actuel des routes. Cela permettra de planifier au mieux les prochaines rénovations sur les tronçons jugés en mauvais état.

Pour cette année, il s'agit d'entreprendre les travaux sur la chaussée du quartier du Crêt-Meylan, mise à mal par les innombrables travaux et fouilles ces derniers mois. Comme ce quartier à un faible trafic, la Municipalité et la société Camandona SA ont décidé d'utiliser un nouveau procédé de bitumage et d'en faire une phase-test.

En effet, dans un but de durabilité, les matériaux recyclés sont à favoriser. C'est le cas avec le nouveau produit qui sera utilisé : un bitume avec 90% de matériaux recyclés.

En plus de cela, l'aspect financier n'est pas à négliger, avec une offre promotionnelle et une réduction du prix de 33% en comparaison avec un enrobé bitumeux standard. Cette réduction est bien entendu en lien avec la phase-test de ce nouveau procédé et ne sera pas forcément appliquée lors des prochains travaux, si le test est concluant.

La commission s'est demandé pourquoi ces travaux n'avaient pas été pris en compte dans le préavis traitant de la réfection des conduites d'eau du Crêt-Meylan. La réponse de M. Vullioud est que la coordination des travaux avec les divers intervenants ne permettait pas un planning précis. Il était préférable d'attendre que tous les travaux soient terminés pour démarrer la phase de réfection de la chaussée.

Nous avons également interrogé la Municipalité sur les risques encourus par cette phase-test. Il nous a été confirmé que le risque sera assumé à 50% par la Commune et 50% par le prestataire. Ce point a été discuté par oral entre les parties. La commission encourage très vivement la Municipalité à entériner par écrit, avec des informations claires sur l'étendue de la garantie couvrant ce genre de travaux.

La commission s'est ensuite posé la question de l'attribution du mandat à la société Camandona SA, sans passer par un appel d'offres. La réponse de M. Vullioud a été la suivante : Sur les 4 centrales d'enrobés les plus proches (Gland, Echandens, Bussigny, Daillens), seule celle de l'entreprise Camandona (Daillens) est capable d'atteindre un taux supérieur à 90% d'agrégats recyclés avec sa nouvelle centrale. Les autres centrales plus anciennes ne dépassent pas le 60% ou 70% maximum.



L'entreprise Weibel dans sa centrale de Granges-de-Vesin est également capable d'atteindre des taux comparables à Camandona (supérieurs ou égaux 90%). Toutefois, en raison de la distance éloignée de cette dernière (71 km pour Granges-de-Vesin contre 38 km pour Daillens), cette alternative n'a pas été retenue. En effet pour l'entier des travaux de pose d'enrobés, cela représenterait environ 1'600 km de trajets A/R supplémentaires.

Pour terminer cette discussion sur le secteur du Crêt-Meylan, il a été expliqué que Camandona SA allait effectuer un travail standard pour la réfection de la chaussée, à savoir un dégrappage complet et ensuite la pose de 8 cm d'enrobé.

Pour terminer la séance, nous sommes passés sur le sujet de la réfection de la chaussée de la Route des Fûves. Il s'agit ici d'une remise en état standard après plusieurs fouilles transversales ayant mis à mal la route. Les travaux permettront également de corriger l'écoulement des eaux sur cette route pentue.

Il s'agira ici d'une pose de revêtement bitumeux standard.

Nous tenons à remercier MM. Vullioud, Capt et Clavel pour leurs explications claires et précises et les réponses à toutes nos questions.

Au vu de ce qui précède, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, la commission vous propose à l'unanimité d'accepter les 3 conclusions telles que présentées dans ce préavis, soit :

1. accorde un crédit de CHF 556'715.00 (cinq cent cinquante-six mille sept cent quinze francs) à la Municipalité pour participer au financement des passages à niveau et de la réfection routière des secteurs du Crêt-Meylan et de la Route des Fûves.
2. autorise la Municipalité à prélever dans le fonds de rénovation des routes le montant de CHF 286'465.00 (deux cent huitante-six mille quatre cent soixante cinq francs) disponible au moment des travaux, cela conformément aux dispositions comptables (MCH1 ou MCH2) en vigueur au moment de l'inscription au bilan de ces travaux.
3. autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 556'715.00 (cinq cent cinquante-six mille sept cent quinze francs) dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021 2026.

Au nom de la commission,

Votre rapporteur

Damien Rithner

Le Sentier, le 3 mars 2026